



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/450
15 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La situation dans la "zone de sécurité" de Gorazde s'est de nouveau détériorée, en dépit des très sérieuses déclarations du Conseil de sécurité réaffirmant que toutes ses résolutions pertinentes, plus particulièrement les résolutions 824 (1993) et 836 (1993), devaient absolument être respectées. Les forces serbes ont refusé de répondre à l'appel adressé à "toutes les parties, et en particulier à la partie des Serbes de Bosnie", pour qu'elles permettent à la FORPRONU de se déplacer sans entrave et s'abstiennent de tout nouvel acte qui pourrait compromettre la sécurité du personnel de la Force (S/PRST/1994/19). Les forces serbes n'ont pas libéré leurs otages (le personnel de la FORPRONU qu'elles détiennent), mais bien au contraire en ont pris de nouveaux. Enfin, elles ont de nouveau intensifié leur attaque contre la zone de sécurité de Gorazde, faisant beaucoup de nouvelles victimes parmi la population civile.

Selon les informations reçues de nos propres sources, dont nous attendons confirmation par les observateurs militaires des Nations Unies sur le terrain, les forces serbes ont pris Gradina, une colline qui domine toute la zone de Gorazde et offre une excellente position de tir sur la ville. On s'attend aussi à ce qu'une autre importante position militaire, Trebisko brdo, tombe. Ces forces ont utilisé leurs positions nouvellement acquises ainsi que celles dont elles avaient été précédemment sommées de se retirer, pour faire feu directement sur Gorazde et sur des cibles civiles en toute impunité.

Avant toutes ces dernières activités militaires, le nombre confirmé des victimes de l'avancée serbe était de 208 morts au moins et de plus de 800 blessés. Nous ne sommes pas encore en mesure de préciser le bilan d'aujourd'hui.

Selon d'autres sources sûres, les forces de la prétendue République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) seraient engagées dans cette offensive. Depuis le 26 mars, d'importantes formations militaires serbo-monténégrines avanceraient, avec du matériel militaire, vers la République de Bosnie-Herzégovine, en direction de Gorazde. Elles ont traversé les villes de Pljevlje et de Priboj dans la province de Sanjak à la frontière bosniaque. Pour les seules journées des 26 et 27 mars, 60 autocars, bondés de soldats serbes et monténégrins en armes, 70 camions d'armement et 17 chars suivant cette formation ont été observés traversant le village de Gradac (municipalité de

Pljevlje). Par ailleurs, dans le village d'Uvac (municipalité de Priboj), 22 chars en provenance d'Uzice (Serbie) ont été signalés, ainsi que d'importantes formations d'infanterie dans les villages de Sjeverja et de Javorje. La mobilisation massive des Serbes et des Monténégrins dans la province de Sanjak est en cours, en vue d'une offensive contre Gorazde.

Nous demandons au Conseil d'examiner d'urgence l'évolution récente de la situation à Gorazde et aux alentours, compte tenu des informations qui précèdent, et d'expliquer pourquoi, en dépit du statut précis qu'il a donné à cette zone dans ses résolutions pertinentes, il en a toléré la violation et, ce faisant, il a en quelque sorte donné le feu vert aux forces serbes pour qu'elles continuent à braver la volonté de la communauté internationale en ne faisant aucun cas de ses résolutions et de ses appels.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint

(Signé) Ivan Z. MISIC
